

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR

2008

## COMPTES DE COMMERCE





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue au 5° de l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits aux **comptes de commerce**.

Elle comporte, pour chaque compte de commerce, au titre de 2008 :

- le développement et la justification des recettes constatées ;
- l'explication du découvert éventuellement utilisé ;
- le développement et la justification des dépenses opérées.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATIONS</b>	<b>7</b>
Récapitulation des autorisations de découvert	7
Récapitulation des recettes, dépenses et soldes	8
<b>APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES EN PRODUITS PÉTROLIERS</b>	<b>9</b>
<b>CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE</b>	<b>14</b>
<b>COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS DE L'ÉTAT</b>	<b>21</b>
<b>EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT</b>	<b>26</b>
<b>GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT</b>	<b>31</b>
<b>LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS D'ARMEMENT COMPLEXES</b>	<b>38</b>
<b>LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES</b>	<b>42</b>
<b>OPÉRATIONS COMMERCIALES DES DOMAINES</b>	<b>46</b>
<b>OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>53</b>
<b>RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES</b>	<b>59</b>



## RÉCAPITULATIONS

## RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Désignation des comptes	LFI	Modifications intervenues en LFR	Total
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	75 000 000	0	75 000 000
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	25 000 000	0	25 000 000
Couverture des risques financiers de l'État	953 000 000	0	953 000 000
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	0	0	0
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	16 700 000 000	0	16 700 000 000
<i>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</i>	15 000 000 000	0	15 000 000 000
<i>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</i>	1 700 000 000	0	1 700 000 000
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		0	0
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	0	0	0
Opérations commerciales des domaines	0	0	0
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	180 000 000	0	180 000 000
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	609 800	0	609 800
<b>Total</b>	<b>17 933 609 800</b>	<b>0</b>	<b>17 933 609 800</b>

## Comptes de commerce

## RÉCAPITULATIONS

## RÉCAPITULATION DES RECETTES, DÉPENSES ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des dépenses		Solde	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	700 000 000	669 072 945	700 000 000	664 371 224	0	+4 701 721
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	100 000 000	90 106 865	100 000 000	89 040 812	0	+1 066 053
<i>Section 1. Cantine des détenus</i>	40 000 000	47 187 269	40 000 000	45 787 610	0	+1 399 659
<i>Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire</i>	60 000 000	42 919 596	60 000 000	43 253 202	0	-333 606
Couverture des risques financiers de l'État	1 906 000 000	1 593 052 226	1 906 000 000	1 593 052 226	0	0
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	437 877 000	503 949 536	437 877 000	454 286 419	0	+49 663 117
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	46 004 083 968	49 326 285 057	45 771 302 011	49 170 696 937	+232 781 957	+155 588 120
<i>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</i>	44 019 050 000	47 413 874 057	44 019 050 000	47 413 884 568	0	-10 511
<i>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</i>	1 985 033 968	1 912 411 000	1 752 252 011	1 756 812 369	+232 781 957	+155 598 631
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	9 000 000	12 437 398	14 000 000	5 398 450	-5 000 000	+7 038 948
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses		254 108	1 117 700	240 611	-1 117 700	+13 497
Opérations commerciales des domaines	106 700 000	109 957 621	134 000 000	103 610 442	-27 300 000	+6 347 179
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	830 000 000	815 994 118	830 000 000	860 112 176	0	-44 118 058
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	22 124 000	23 848 308	22 024 000	21 865 926	+100 000	+1 982 382
<b>Total</b>	<b>50 115 784 968</b>	<b>53 144 958 182</b>	<b>49 916 320 711</b>	<b>52 962 675 223</b>	<b>+199 464 257</b>	<b>+182 282 959</b>

( + : excédent ; - : charge )

**APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES EN PRODUITS PÉTROLIERS**

Ce compte de commerce retrace :

- en recettes, les cessions de produits pétroliers, les revenus de l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz, et des recettes diverses ;
- en dépenses, l'achat des produits pétroliers, le remboursement au budget de la défense des frais engagés pour des cessions à des gouvernements étrangers, et les charges d'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz.

**Approvisionnement des armées en produits pétroliers**

Comptes de commerce

**ÉVALUATION DU SOLDE**

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	700 000 000	669 072 945	-30 927 055
Dépenses	700 000 000	664 371 224	-35 628 776
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>+4 701 721</b>	<b>+4 701 721</b>

(+ : excédent ; - : charge)

**DÉCOUVERT**

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
75 000 000	50 000 000	125 000 000	69 737 375

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte retrace les opérations financières relatives à :

- l'exploitation de dépôts sur le tracé de l'oléoduc Donges-Metz, sous la responsabilité du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;
- la fourniture par le service des essences des armées de produits pétroliers aux diverses parties prenantes du ministère de la défense, à d'autres départements ministériels ou à des organismes civils.

La hausse des tarifs des produits pétroliers du début de 2007 s'est poursuivie et accentuée au premier semestre 2008, puis s'est retournée au second semestre.

## ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

---

Le montant du découvert autorisé par la loi de finances pour 2005 (article 76) était de 75 millions d'euros. Dans le contexte de forte volatilité des cours des produits pétroliers, la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008 (article 20) a porté ce montant à 125 millions d'euros, à l'instar de la mesure prise en loi de finances pour 2009 (article 74), afin d'ajuster les capacités d'achat du compte.

Le découvert maximal de 69,74 M€ a été constaté le 18 décembre 2008.

**Approvisionnement des armées en produits pétroliers**

Comptes de commerce

**RECETTES CONSTATÉES**

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Cessions de produits aux clients relevant du ministère de la défense	595 000 000	583 294 448	-11 705 552
12 Cessions de produits aux autres clients	100 000 000	76 416 140	-23 583 860
13 Recettes relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers	2 000 000	6 624 200	+4 624 200
14 Recettes diverses	3 000 000	2 738 157	-261 843
<b>Total</b>	<b>700 000 000</b>	<b>669 072 945</b>	<b>-30 927 055</b>

L'exécution de 2008 a été caractérisée par :

- une baisse du volume global des cessions aux clients de l'ordre de 7 % ; toutefois, les cours encore très élevés en début d'année ont généré une augmentation de 13 % des recettes ;
- la diminution des stocks au profit des trois armées et de la gendarmerie, pour un montant de 98 000 m<sup>3</sup>, a réduit d'autant les recettes du compte de commerce pour l'année 2008 ;
- la consommation des armées alliées a augmenté de 35 % en volume et de 82 % en recettes ;
- la consommation des autres clients a progressé de 116 % en volume et de 207 % en recettes ;
- le report de charges (restes à recouvrer pour le compte de commerce) a augmenté par rapport à 2007, s'élevant à 43,5 M€ (tous clients confondus), expliquant les écarts constatés entre la LFI et l'exécution.

La forte augmentation des recettes relatives à la couverture des risques (2,7 M€ en 2007) est due au niveau élevé des cours observé en 2008 et aux options prises fin 2007 et en 2008.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Approvisionnement en produits pétroliers	677 000 000	645 179 809	-31 820 191
32 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses de fonctionnement)	0	266 954	+266 954
33 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses d'investissement)	0		0
34 Remboursement au budget de la défense de certaines dépenses liées à la livraison de produits pétroliers	8 000 000	7 786 452	-213 548
35 Dépenses relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers	15 000 000	11 138 009	-3 861 991
<b>Total</b>	<b>700 000 000</b>	<b>664 371 224</b>	<b>-35 628 776</b>

Le montant des dépenses réalisées en 2008 (664 M€) est très proche de celui de l'exercice 2007 (665 M€), malgré la hausse des cours. En effet, la dépense a été limitée, tout d'abord par la mesure de réduction de 98 000 m<sup>3</sup> des stocks réservés, mais aussi par des restes à payer d'environ 60 M€, la mise en place tardive des crédits en fin d'année n'ayant pas permis de solder les factures en instance.

**CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUIS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE**

Ce compte de commerce est divisé en deux sections.

La **première section** dénommée « **Cantine des détenus** » retrace les opérations d'achat de biens et de services par l'administration pénitentiaire et leur revente aux détenus.

Elle comporte :

En recettes : les ventes de biens de cantine, les ventes de prestations de service de cantine, les recettes diverses et accidentelles et les versements du budget général.

En dépenses : les achats de biens de cantine, les achats de prestations de service, les dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine, les dépenses diverses et accidentelles et les versements au budget général.

La **seconde section** dénommée « **Travail des détenus en milieu pénitentiaire** » retrace les opérations liées au travail des détenus accompli dans les conditions fixées par le code de procédure pénale.

Elle comporte :

En recettes : le produit du travail des détenus, les recettes diverses et accidentelles et les versements du budget général.

En dépenses : les versements aux détenus en contrepartie de leur travail, les impôts et cotisations sociales dus au titre des versements précités, les dépenses diverses et accidentelles et les versements au budget général.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	100 000 000	90 106 865	-9 893 135
Dépenses	100 000 000	89 040 812	-10 959 188
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>+1 066 053</b>	<b>+1 066 053</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

	Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
<b>Total</b>	<b>25 000 000</b>		<b>25 000 000</b>	<b>17 600 000</b>

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le compte de commerce retrace les opérations à caractère industriel et commercial effectuées à titre accessoire par la Direction de l'administration pénitentiaire, au titre de la cantine des détenus et de la main d'œuvre pénale.

Le compte de commerce retrace la rémunération du travail en concession et à la RIEP et une majorité des opérations de cantine. Il est à noter sur l'exercice 2008 une nette progression des dépenses de cantine par rapport à 2007.

Les montants affichés ci-dessous dans l'exécution budgétaire prennent en compte les décaissements et les encaissements réalisés au titre de l'exercice 2008.

Le calcul du résultat budgétaire prend en compte les charges à payer 2008 + les produits à recevoir 2008 + les restes à recouvrer 2008 - les charges à payer 2007 - les produits à recevoir 2007 - les restes à recouvrer 2007.

Après intégration de ces différents éléments, les montants des opérations budgétaires sont les suivants :

	LFI	Exécution budgétaire	Écart à la prévision
Recettes	100 000 000	89 776 313	- 10 223 687
Dépenses	100 000 000	89 844 153	- 10 155 847
Solde	-	- 67 840	- 67 840

**Section 1 : Cantine des détenus :**

Par rapport à l'exercice 2007, il est à noter une progression tant en dépenses qu'en recettes, d'environ 7 M€, qui s'explique essentiellement par deux facteurs :

- d'une part, le développement des délégations de service public dédiées à la cantine, qui est pris en charge par le compte de commerce ;
- d'autre part, l'élargissement du périmètre de paiement des opérations de cantine, ces dernières étant payées par le compte de commerce en lieu et place du régisseur.

**Section 2 : Travail des détenus en milieu pénitentiaire :**

En 2008, les dépenses constatées et les recettes constatées sont quasiment stables, par rapport à l'exercice 2007.

Les dépenses (ligne 21) de la section 2 doivent être entièrement couvertes par les recettes (ligne 21).

L'écart constaté entre la dépense exécutée et la recette exécutée provient des produits à recevoir non comptabilisés ainsi que des créances non recouvrées.

Si l'on retient le chiffre de 43 M€ de dépenses et de recettes de travail, on constate un écart de 17 M€ par rapport à la prévision. Cet écart correspond au travail réalisé dans le cadre du service général des établissements, non comptabilisé dans le compte de commerce.

## ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

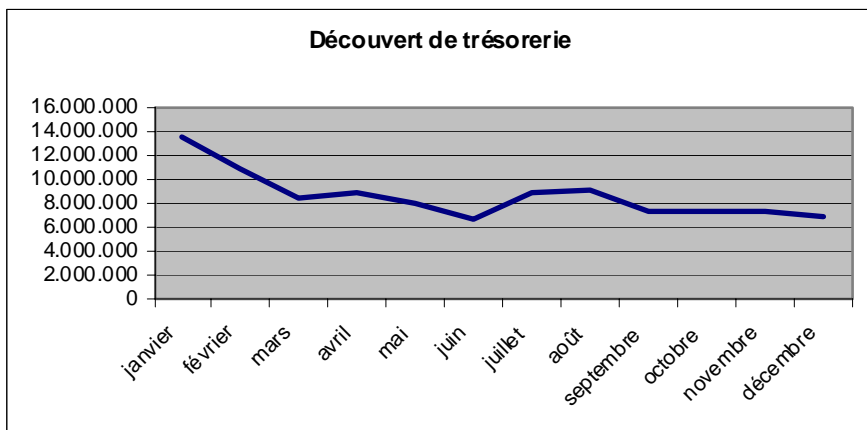
Pour l'année 2008, l'autorisation de découvert a été fixée à 25 M€. Ce montant prend en compte :

- s'agissant de l'activité « Cantine » : le décalage de trésorerie entre la date d'achat des biens destinés à constituer le stock et le moment de leur revente aux détenus. Ce décalage est estimé à environ 1 mois ;
- s'agissant de la main d'œuvre pénale : le décalage entre le paiement mensuel des détenus au titre du travail fourni et les versements effectués par les donneurs d'ordre.

Une fois intégrées toutes les écritures comptables 2008, le découvert pour l'année 2008 a été arrêté à 7 875 148 €.

Le tableau suivant retrace l'évolution du découvert au cours de l'année 2008 :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
13 657 494	11 104 158	8 704 184	10 380 600	10 797 344	7 372 530	10 360 572	4 596 491	8 527 992	9 665 389	10 928 470	7 875 148



Le découvert de trésorerie a atteint un pic le 18 février 2008 à 17,6 M€. Cette situation est due aux opérations comptables de fin gestion qui retardent sensiblement l'encaissement des créances.

Toutefois, on observe sur l'exercice 2008 une diminution du découvert qui s'explique par une émission plus rapide des titres de perception par les UO, du fait de la mise en place d'un outil informatique dédié (« atout majeur ») ce qui accélère la prise en charge et l'encaissement des recettes par le comptable.

**Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire**

Comptes de commerce

**RECETTES CONSTATÉES**

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
<b>Section 1. Cantine des détenus</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 187 269</b>	<b>+7 187 269</b>
11 Ventes de biens de cantine	30 000 000	40 751 576	+10 751 576
12 Ventes de prestations de services de cantine	7 200 000	6 375 101	-824 899
13 Recettes diverses et accidentelles	2 400 000	19 867	-2 380 133
14 Versements du budget général	400 000	40 725	-359 275
<b>Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire</b>	<b>60 000 000</b>	<b>42 919 596</b>	<b>-17 080 404</b>
21 Produits du travail des détenus	58 400 000	42 919 596	-15 480 404
22 Recettes diverses et accidentelles	600 000	0	-600 000
23 Versements du budget général	1 000 000	0	-1 000 000
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>90 106 865</b>	<b>-9 893 135</b>

**Section 1 :**

Les recettes encaissées par le comptable représentent, pour l'exercice 2008, un montant de 47 187 269 €. Ce montant inclut une partie des recettes de l'exercice 2008, la prise en charge des produits à recevoir 2007 et des titres non recouverts en 2007.

Ligne 11 : elle retrace les opérations liées aux ventes de biens de cantine qui correspondent aux biens stockés et/ou proposés sur le catalogue de chaque établissement, y compris ventes par correspondance (alimentation, hygiène, autres produits courants, etc.).

Ligne 12 : elle retrace les opérations liées aux ventes de prestations de service de cantine qui correspondent aux locations de téléviseurs et réfrigérateurs ainsi qu'à diverses prestations (téléphonie, blanchissage, etc.) et au remboursement des redevances audiovisuelles.

Ligne 13 : elle retrace les opérations liées aux recettes diverses et accidentelles qui correspondent notamment à l'éventuelle marge d'exploitation réalisée sur la cantine ainsi qu'aux avoirs des fournisseurs.

Ligne 14 : il s'agit essentiellement de crédits alloués aux détenus indigents.

**Section 2 :**

Les recettes encaissées par le comptable représentent, pour l'exercice 2008, un montant de 42 919 596 €. Ce montant inclut une partie des recettes de l'exercice 2008 et la prise en charge des produits à recevoir 2007 et des titres non recouverts en 2007.

Ligne 21 : elle retrace les opérations liées au produit du travail des détenus qui correspondent au remboursement des rémunérations ainsi que des cotisations sociales par les concessionnaires, donneurs d'ordre.

Les concessionnaires de travail ont payé au compte de commerce 35 570 714 € et la Régie industrielle des établissements pénitentiaires 7 348 882 €, soit 17,1 % du produit du travail enregistré au compte de commerce.

Ce montant total du travail n'intègre pas les créances non recouvrées ni les produits à recevoir 2008.

Par ailleurs, le compte de commerce n'intègre pas le travail fourni par l'administration pénitentiaire.

Ligne 22 : ces recettes sont constituées par les avoirs des organismes sociaux (URSSAF).

Ligne 23 : ces versements permettent l'apurement des créances irrécouvrables auprès des concessionnaires de main d'œuvre pénale.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
<b>Section 1. Cantine des détenus</b>	<b>40 000 000</b>	<b>45 787 610</b>	<b>+5 787 610</b>
51 Achats de biens de cantine	30 000 000	36 132 854	+6 132 854
52 Achats de prestations de service	7 200 000	9 340 171	+2 140 171
53 Dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine	2 000 000	307 250	-1 692 750
54 Dépenses diverses et accidentelles	400 000	7 335	-392 665
55 Versements au budget général	400 000		-400 000
<b>Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire</b>	<b>60 000 000</b>	<b>43 253 202</b>	<b>-16 746 798</b>
61 Versements aux détenus	44 400 000	32 592 567	-11 807 433
62 Impôts et cotisations sociales dus au titre des versements aux détenus en contrepartie de leur travail	14 400 000	10 651 018	-3 748 982
63 Dépenses diverses et accidentelles	600 000		-600 000
64 Versements au budget général	600 000	9 617	-590 383
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>89 040 812</b>	<b>-10 959 188</b>

**Section 1 :**

Les dépenses décaissées par le comptable représentent, pour l'exercice 2008, un montant de 45 787 610 €. Ce montant inclut une partie des dépenses de l'exercice 2008 et la prise en charge des charges à payer 2007. Le détail par ligne (article d'exécution) et par nature de dépenses apparaît dans les tableaux ci-dessous.

Ligne 51 : elle retrace les opérations liées aux achats de biens de cantine qui correspondent aux biens disponibles en stock et/ou sur le catalogue de chaque établissement (alimentation, hygiène, autres produits courants, etc.) ainsi qu'aux achats par correspondance.

Détail des opérations :

Vêtements et uniformes	23 565,43
Fournitures de bureau	29 418,98
Papeterie	18 030,41
Fournitures informatiques	1 497,39
Diverses autres matières et fournitures consommables	15 620 220,54
Pièces de rechange	682,92
Autres petits équipements	209 210,78
Livres	1 848,34
Divers autres achats	380 342,04
Achats de marchandises stockées	19 820 687,95
Frais postaux	27 349,51
<b>TOTAL</b>	<b>36 132 854 ,29</b>

Ligne 52 : elle retrace les opérations liées aux achats de prestations de service de cantine qui correspondent aux redevances audiovisuelles, aux locations de téléviseurs et réfrigérateurs ainsi qu'à diverses prestations (blanchissage, etc.).

**Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire**

Comptes de commerce

**Détail des opérations :**

Prestations de services	747 590,12
Locations (télévision, réfrigérateur)	2 965 713,51
Abonnements	139 686,96
Livres	17 280,80
Blanchissage	7 257,49
Autres charges externes	3 302 001,19
Téléphonie fixe	2 160 640,94
<b>TOTAL</b>	<b>9 340 171,01</b>

**Ligne 53** : elle retrace les opérations qui correspondent aux dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine.

**Détail des opérations :**

Papeterie	84 863,67
Frais postaux	835,29
Fournitures de bureau	22 257,81
Fournitures informatiques	6 287,92
Matériel informatique et téléphonie	802,19
Mobiliers	23 457,40
Pièces de rechanges et accessoires matériels techniques	782,61
Divers achats non stockés	37 515,86
Prestations de services	3 404,49
Locations	38 733,60
Entretien des locaux	4 019,77
Petits équipements	25 099,58
Entretien matériel de reprographie	9 237,90
Entretien matériels techniques	2 902,14
Entretien des matériels informatiques	49,00
Abonnements	4 390,56
Autres charges externes	26 451,32
Logiciel	14 208,48
Mobilier	1 950,00
<b>TOTAL</b>	<b>307 249,59</b>

**Ligne 54** : elle retrace les dépenses diverses et accidentelles

**Détail des opérations :**

Intérêts moratoires	107,47
Frais de gestion	7 227,18
<b>TOTAL</b>	<b>7 334,65</b>

**Section 2 :**

Les dépenses décaissées par le comptable représentent, pour l'exercice 2008, un montant de 43 253 202 €. Ce montant inclut une partie des dépenses de l'exercice 2008 et la prise en charge des charges à payer 2007. Le détail par ligne (article d'exécution) et par nature de dépenses apparaît dans les tableaux ci-dessous.

**Ligne 61** : les opérations de cette ligne correspondent aux versements effectués au bénéfice des détenus en contrepartie de leur travail.

**Ligne 62** : les opérations de cette ligne correspondent aux parts ouvrière et patronale des impôts et cotisations dues au titre des versements mentionnés à la ligne 61.

**Ligne 64** : les opérations de cette ligne correspondent à d'éventuels versements au profit du budget général. Il s'agit plus particulièrement d'opérations encaissées à tort en 2007 sur le compte de commerce et qui ont fait l'objet de dépenses en 2008 (versement au budget général) pour régularisation.

**COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS DE L'ÉTAT**

Ce compte de commerce retrace les opérations de couverture des risques financiers de l'État effectuées au moyen d'instruments financiers à terme dans le cadre de l'autorisation prévue chaque année en loi de finances, à l'exception de celles liées à la gestion de la dette négociable et non négociable et de la trésorerie de l'État.

---

**Couverture des risques financiers de l'État**


---

Comptes de commerce

---

**ÉVALUATION DU SOLDE**


---

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	1 906 000 000	1 593 052 226	-312 947 774
Dépenses	1 906 000 000	1 593 052 226	-312 947 774
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(+ : excédent ; - : charge)

---

**DÉCOUVERT**


---

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
953 000 000		953 000 000	0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte retrace les opérations de couverture des risques financiers affectant précisément une action de l'État financée par un programme du budget général ou au sein d'un compte spécial. L'ensemble des produits et des charges relatifs aux transactions sur instruments financiers à terme effectuées pour la mise en œuvre des opérations de couverture est retracé au compte de commerce afin d'en permettre un suivi exhaustif.

L'Agence France Trésor, service de l'État à compétence nationale, exécute, à titre accessoire à l'exercice de sa mission de gestionnaire de la dette et de la trésorerie de l'État, ces transactions qui sont des opérations de nature industrielle et commerciale.

En 2008, le compte a retracé des opérations de couverture de risques relevant des programmes et compte suivants :

- le programme du budget général « Aide économique et financière au développement », relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et participant de la mission interministérielle « Aide publique au développement ». En 2008 ont notamment été dénouées des opérations de couverture du risque de change au titre des contributions françaises à l'Association internationale de développement (AID), au Fonds africain de développement (FAD), au Fonds multilatéral d'investissement (MIF-2) et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), respectivement pour des valeurs d'environ 353 M€, 120 M€, 2 M€ et 33 M€ ;
- le programme du budget général « Action de la France en Europe et dans le monde », relevant du ministère des affaires étrangères. En 2008 ont été débouclées des opérations de change à terme effectuée pour le compte du ministère des affaires étrangères pour un montant d'environ 312 M€ ;
- le compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », géré par le ministère de la défense. Sur l'exercice, environ 11 M€ de primes ont été versées au titre de nouveaux contrats sur options d'achat de produits pétroliers, et environ 7 M€ ont été perçus, à la suite de l'exercice d'options d'achat.

**Couverture des risques financiers de l'État**

Comptes de commerce

**RECETTES CONSTATÉES**

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Versements en provenance des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'acquisition des instruments de couverture des risques	953 000 000	830 030 381	-122 969 619
12 Flux financiers reçus des contreparties financières	953 000 000	763 021 845	-189 978 155
13 Dotations complémentaires reçues des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'équilibre final des opérations		0	0
14 Autres produits		0	0
<b>Total</b>	<b>1 906 000 000</b>	<b>1 593 052 226</b>	<b>-312 947 774</b>

**Ligne 11 :**

Cette ligne retrace les versements effectués dans le cadre des instruments de couverture par les programmes ou comptes bénéficiaires. Sur l'exercice 2008, il s'agit :

- pour les couvertures du risque de change mises en place au profit des programmes « Aide économique et financière au développement » et « Action de la France en Europe et dans le monde », de versements d'euros (en échange de dollars et de francs suisses) lors du déboucllement d'opérations de change à terme ;
- pour les couvertures des approvisionnements en produits pétroliers mises en place au profit du compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », du versement de primes pour l'achat d'options d'achat de produits pétroliers.

**Ligne 12 :**

Cette ligne retrace les versements effectués dans le cadre des instruments de couverture par les contreparties financières (et dont les bénéficiaires finaux sont – voir ligne 34 – les programmes ou comptes au profit desquels sont mis en œuvre les instruments de couverture). Sur l'exercice 2008, il s'agit :

- pour les couvertures du risque de change mises en place au profit des programmes « Aide économique et financière au développement » et « Action de la France en Europe et dans le monde », de versements de dollars et de francs suisses (en échange d'euros) lors du déboucllement d'opérations de change à terme. Ces dollars sont valorisés en euros au cours constaté à la date du déboucllement ;
- pour les couvertures des approvisionnements en produits pétroliers mises en place au profit du compte de commerce « Approvisionnement des armées en produits pétroliers », de versements résultant de l'exercice auprès des contreparties financières d'options d'achat de produits pétroliers.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Versements aux contreparties financières, pour l'acquisition des instruments de couverture des risques	953 000 000	830 030 381	-122 969 619
32 Versements d'intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liée aux opérations de couverture des risques			
33 Versements au budget général			
34 Autres charges et versements	953 000 000	763 021 845	-189 978 155
<b>Total</b>	<b>1 906 000 000</b>	<b>1 593 052 226</b>	<b>-312 947 774</b>

Ligne 31 :

Cette ligne retrace le reversement aux contreparties financières des flux reçus des programmes ou comptes au profit desquels sont mises en œuvres les opérations de couverture des risques. Son montant est donc identique à celui de la ligne 11.

Ligne 34 :

Cette ligne retrace le reversement des flux financiers reçus des contreparties financières aux programmes ou comptes pour le compte desquels sont mises en œuvre les opérations de couverture des risques. Son montant est donc identique à celui de la ligne 12.

**EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT**

Ce compte de commerce retrace les recettes et les dépenses afférentes aux réparations, modifications, fabrications et prestations diverses effectuées sur des matériels aériens par les ateliers industriels de l'aéronautique de l'État, ainsi que le produit des aliénations et transferts d'affectation de biens immobiliers et les aliénations et cessions de biens mobiliers et stockés affectés à l'exploitation de ces ateliers.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	437 877 000	503 949 536	+66 072 536
Dépenses	437 877 000	454 286 419	+16 409 419
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>+49 663 117</b>	<b>+49 663 117</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0		0	0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte de commerce est géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par le Service industriel de l'aéronautique (SIAé), en lieu et place du Service de la maintenance aéronautique (SMA). Celui-ci comprenait, outre l'administration centrale, trois ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) : Bordeaux, Clermont-Ferrand et Cuers-Pierrefeu.

Il a été décidé d'élargir les opérations du compte en intégrant, d'une part, l'atelier de réparation de l'armée de l'air d'Ambérieu (AIA d'Ambérieu), et, d'autre part, quatre autres sites :

- les ateliers de Toul et de Phalsbourg rattachés à l'AIA de Clermont-Ferrand ;
- l'atelier de réparation de l'aéronautique navale de Cuers et l'atelier de la base aéronautique navale d'Hyères, rattachés à l'AIA de Cuers-Pierrefeu.

Le SIAé est ainsi composé d'une direction centrale et de quatre AIA.

Le budget 2008 résulte de la consolidation de ces deux ensembles.

En 2008, plus de 91 % des recettes résultent des commandes passées par les clients budgétaires, dont les deux principaux sont :

- la SIMMAD : 79 % des recettes, rattachée au programme 178 pour l'entretien des aéronefs ;
- les unités de management (UM) de la Direction des systèmes d'armes (DSA) : 11 % des recettes, rattachés au programme 146 pour les chantiers de transformation et de modernisation.

Parmi les commandes externes au budget de l'État français, 20 % des ressources perçues concernent des industriels français et 80 % résultent des accords internationaux conclus avec le Brésil et le Maroc en 2005 pour la fourniture de prestations dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Par ailleurs, les commandes sont essentiellement "pièces et main d'œuvre". Cette forme de contrat induit dans les prestations une part "rechanges" dont le montant des achats réalisés en 2008 est de 124 M€.

Afin de disposer d'un financement préalable pour la couverture des travaux à exécuter, le SIAé demande l'essentiel de ses ressources au titre d'avances et acomptes sur commandes. En 2008, ils représentent environ les deux tiers des recouvrements. Ces demandes sont établies en fonction de l'état d'avancement des prestations, dont la durée moyenne de réalisation est de l'ordre d'une année.

L'importance et la nature des prises de commandes induisent donc le niveau des charges nécessaires à leur exécution et celui des ressources de trésorerie à constituer pour leur couverture.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Cessions à des départements ministériels	401 977 000	457 857 531	+55 880 531
12 Vente à des clients	30 250 000	24 168 387	-6 081 613
13 Vente de produits résiduels	10 000	3 200	-6 800
14 Recettes résultant des activités annexes	190 000	0	-190 000
15 Remboursements des agences de bassin		0	0
16 Redevances à reverser au budget général		0	0
17 Cessions d'immobilisations corporelles	50 000	232 817	+182 817
18 Cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
19 Remboursements de l'État	100 000	0	-100 000
20 Recettes diverses ou exceptionnelles	5 300 000	21 687 601	+16 387 601
<b>Total</b>	<b>437 877 000</b>	<b>503 949 536</b>	<b>+66 072 536</b>

Ligne 11

La variation principale des ressources, soit +49 M€, provient des versements effectués par la SIMMAD. Elle s'analyse ainsi :

- les avances et acomptes : les crédits versés au titre des commandes 2008 sont de 109 M€ supérieurs au montant prévu dans la LFI. Ce surplus résulte de versements complémentaires effectués par la SIMMAD afin de réduire un « reste à payer » à l'égard du SIAé qu'elle a considéré comme trop important. Toutefois, cet excédent constaté sur les commandes 2008 est compensé par un déficit de ressources sur les commandes 2007 de 111 M€ ;
- les compléments de recettes consécutifs à la facturation « client » : les recettes se sont élevées à 139 M€ contre une prévision de 88 M€, dont un tiers concernent les commandes 2007.

L'écart constaté sur les commandes passées par la DSA, soit + 7 M€, résulte du fait que les prises de commandes 2008 ont été plus importantes que prévu.

Ligne 12

Cet écart est la conséquence d'une diminution des recettes en provenance des clients privés français tels que la SAGEM et THALES.

Ligne 20

Cette variation constatée entre les recettes prévues et réalisées provient pour l'essentiel :

- du remboursement par l'armée de l'air des versements effectués au compte d'affectation spéciale « Pensions » au titre des personnels civils et militaires des entités entrantes (11 M€) ;
- du dégrèvement de la taxe professionnelle (3 M€), suite à une modification des modalités de calcul du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ;
- du remboursement par l'armée de l'air d'un trop-perçu relatif aux dépenses de personnel (1,5 M€).

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Achats de matières premières, fournitures, rechanges et sous-traitances	173 630 000	155 786 793	-17 843 207
32 Services extérieurs	26 640 000	60 191 838	+33 551 838
33 Autres services extérieurs	9 020 000	8 313 931	-706 069
34 Impôts et taxes	19 090 000	25 754 439	+6 664 439
35 Remboursement, au budget de la défense, de charges de personnel	183 707 000	185 339 655	+1 632 655
36 Autres dépenses de gestion courante	50 000	486 593	+436 593
37 Intérêts moratoires et change	150 000	165 003	+15 003
38 Dépenses occasionnelles	50 000	8 861	-41 139
39 Immobilisations	25 540 000	18 239 306	-7 300 694
<b>Total</b>	<b>437 877 000</b>	<b>454 286 419</b>	<b>+16 409 419</b>

Les prévisions budgétaires ont été réalisées suivant le plan comptable général (PCG) qui s'applique aux comptes de commerce. Quant à l'exécution des dépenses, elle est ci-dessus retracée selon le plan comptable de l'État (PCE). L'application de la nomenclature du plan comptable général à l'exécution, se traduit par une répartition différente des écarts à la prévision.

Ligne 31

L'écart constaté résulte d'une sous-estimation des achats de rechanges et des approvisionnements mais elle est atténuée par les délais plus longs que prévu des prestations liées aux accords passés avec le Brésil et le Maroc.

Lignes 31 et 32

L'écart s'explique essentiellement par le fait que certaines dépenses n'avaient pas été prises en compte par la LFI, puisque non connues lors de l'établissement du projet de loi de finances 2008 :

- les travaux réalisés par le Service d'infrastructure de la défense (SID), pour 2 M€ ;
- les frais de fonctionnement de l'AIA d'Ambérieu, pour 2 M€ ;
- le soutien informatique fourni par la DGA à la direction centrale du SIAé, pour 2 M€.

Ligne 34

L'écart provient d'une part d'une augmentation de la fiscalité locale, en particulier de la taxe professionnelle (auquel se rajoute un redressement de taxe professionnelle au titre de 2004 à l'AIA de Cuers), d'autre part d'une hausse des droits de douanes à l'AIA de Bordeaux.

Ligne 39

L'écart est la conséquence du report sur 2009 du paiement de certains investissements prévus en 2008.

De plus, en 2008, le SIAé a restitué des crédits au budget général, à hauteur de 6 M€. Ces crédits excédentaires résultent de l'apurement de commandes anciennes passées à la DSA. (selon l'exécution PCE, cette somme est inscrite sur la ligne 34).

## GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Ce compte de commerce est divisé en deux sections.

La **première section** retrace les opérations relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, à l'exclusion des opérations réalisées au moyen d'instruments financiers à terme.

Elle comporte, en recettes et en dépenses, les produits et les charges résultant de ces opérations, ainsi que les dépenses directement liées à l'émission de la dette de l'État.

Elle fait l'objet :

- de versements réguliers du budget général ;
- d'une autorisation de découvert évaluative.

La **seconde section** retrace les opérations de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État effectuées au moyen d'instruments financiers à terme. Elle comporte, en dépenses et en recettes, les produits et les charges des opérations d'échange de devises ou de taux d'intérêt, d'achat ou de vente d'options ou de contrats à terme sur titres d'État autorisées en loi de finances.

Elle fait l'objet d'une autorisation de découvert limitative.

## Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État

Comptes de commerce

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	46 004 083 968	49 326 285 057	+3 322 201 089
Dépenses	45 771 302 011	49 170 696 937	+3 399 394 926
<b>Solde</b>	<b>+232 781 957</b>	<b>+155 588 120</b>	<b>-77 193 837</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

	Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	15 000 000 000		15 000 000 000	13 413 409 568
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	1 700 000 000		1 700 000 000	51 390 972
<b>Total</b>	<b>16 700 000 000</b>		<b>16 700 000 000</b>	<b>13 464 800 540</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le compte retrace les opérations budgétaires liées à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.

Le détail de ces opérations, les objectifs et indicateurs de résultats retenus pour la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État sont présentés dans le projet annuel de performances du programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » inscrit dans la mission « Engagements financiers de l'État ».

L'Agence France Trésor a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État dans des conditions de sécurité maximales et au moindre coût, sur le long terme, pour le contribuable.

La gestion de la dette non négociable relève de la direction générale des Finances publiques.

### Équilibre du compte :

Des crédits inscrits au budget général, au sein du programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État », alimentent la première section du compte (ligne de recettes n° 19 : « Versement du budget général »).

S'agissant des dépenses de la section « Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie », elles se répartissent selon trois types d'opérations relatives à :

- la dette négociable ;
- la dette non négociable ;
- la gestion de la trésorerie de l'État.

Les opérations d'abondement du compte sont réalisées par décade (en 2008, le 6, le 16 et le 26 de chaque mois).

La seconde section qui retrace à ce stade les opérations d'échange de taux d'intérêts et les versements/subventions à la Caisse de la dette publique ne fait pas l'objet de versement du budget général.

### Opérations retracées à la section n° 1 :

La première section du compte comprend tout d'abord les charges liées à la gestion de la dette négociable de l'État. Il s'agit des intérêts réglés annuellement aux porteurs des différentes catégories de titre d'État : Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF à échéance trois mois, six mois et un an), Bons du Trésor à Intérêts Annualisés (BTAN à échéance de 2 ans et 5 ans) et Obligations Assimilables du Trésor à taux fixes, à taux variables et indexées (OAT à échéances comprises entre 10 et 50 ans). S'y ajoute la charge d'indexation des OAT indexées sur l'inflation française et européenne, calculée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix en France et dans la zone euro. La charge de la dette négociable comprend en outre les frais directement liés à l'émission de la dette négociable. Cette section comprend enfin les intérêts payés au titre des dettes reprises par l'État, ainsi que les charges relatives aux opérations de couverture qui leur sont rattachées. En regard de ces charges, sont inscrites les recettes liées à l'émission de la dette négociable, c'est à dire principalement des recettes de coupons courus, versés par les acheteurs de titres d'État.

Sont également inscrites sur la première section les charges liées à la dette non négociable qui recouvrent les intérêts réglés aux porteurs de bons du Trésor sur formule et d'autres instruments de dette non négociable.

Enfin, la première section retrace les opérations de gestion de la trésorerie de l'État. Il s'agit, d'une part, des charges d'intérêts liées à la rémunération des dépôts de certains correspondants du Trésor, c'est à dire d'institutions qui sont tenus, aux termes de la réglementation ou de conventions, de déposer tout ou partie de leurs fonds auprès du Trésor. S'y ajoutent les intérêts versés par l'État au titre des opérations d'emprunts réalisées pour couvrir un besoin ponctuel de trésorerie. Les recettes tirées de la gestion de la trésorerie correspondent à la rémunération du solde du compte de

l'État auprès de la Banque de France. Elles comprennent en outre les intérêts versés par les spécialistes en valeur du Trésor (SVT) et certains Trésors de la zone euro dans le cadre des opérations de placements réalisées par l'Agence France Trésor pour placer les excédents de trésorerie disponibles sur le compte du Trésor.

#### Opérations retracées à la section n° 2 :

La seconde section du compte retrace les opérations qui avaient vocation à être réalisées jusque là dans le cadre du compte de commerce n° 904-22 « Gestion active de la dette ». Elle reprendra donc les flux résultant des contrats d'échange de taux d'intérêts conclus par l'État depuis 2001 pour optimiser la durée moyenne de sa dette.

\* \* \*

En 2008, la charge de la dette (charge nette, hors gestion active) s'est établie à 44,464 Md€, en hausse de 3,3 Md€ par rapport aux crédits évaluatifs votés en loi de finance initiale (41,196 Md€). Le creusement de la charge de la dette résulte notamment de la hausse des taux d'inflation, supérieure aux anticipations de marché au moment de l'élaboration du projet de loi de finances initiale.

### ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

Pour l'année 2008, une autorisation de 15 milliards € a été votée pour la 1<sup>re</sup> section, à l'instar de 2007. Ce montant prend en compte le rythme d'imputation des dépenses (dette négociable et non négociable, et gestion de trésorerie) au cours des deux dernières années. Ce rythme a été rapproché de la périodicité retenue pour l'abondement de cette section à partir du budget général soit trois fois par mois. Le niveau élevé de l'autorisation demandée résulte de la concentration des échéances d'intérêt sur l'année, en particulier aux mois d'avril et d'octobre, lors du règlement des coupons des OAT.

Pour ce qui est de la seconde section, si la politique de gestion de la durée de vie moyenne de la dette négociable *via* les swaps est suspendue depuis juillet 2002, en raison des conditions de marché, le plafond de cette section doit néanmoins être calibré pour faire face au scénario d'une reprise de cette politique, à la condition la plus défavorable où tous les coupons euribor 6 mois (swaps 10 ans/6 mois) seraient à payer avant de recevoir tous les coupons euribor 6 mois (swaps 2 ans/6 mois) et dans une situation de forte tension sur le marché obligataire.

Considérant que cette section ne fait pas l'objet d'abondement en provenance du budget général, un plafond de 1,7 milliard €, identique à celui inscrit en 2007, 2006 et 2005, a été voté pour 2008.

## RECETTES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
<b>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</b>	<b>44 019 050 000</b>	<b>47 413 874 057</b>	<b>+3 394 824 057</b>
11 Dette négociable : coupons courus des OAT et des BTAN	2 237 100 000	2 070 187 435	-166 912 565
12 Dette négociable : commissions perçues pour la distribution d'OAT aux personnes physiques		0	0
13 Dette négociable : intérêts reçus au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		143 116 213	+143 116 213
14 Gestion de la trésorerie : rémunération du compte courant du Trésor à la Banque de France	5 360 000	39 253 178	+33 893 178
15 Gestion de la trésorerie : rémunération des prêts à court terme et des pensions sur titre d'État	980 590 000	697 195 115	-283 394 885
19 Versement du budget général	40 796 000 000	44 464 122 116	+3 668 122 116
<b>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 985 033 968</b>	<b>1 912 411 000</b>	<b>-72 622 968</b>
31 Gestion active de la dette : intérêts perçus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 950 033 968	1 912 400 486	-37 633 482
32 Gestion active de la dette : rémunération des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	10 514	-34 989 486
<b>Total</b>	<b>46 004 083 968</b>	<b>49 326 285 057</b>	<b>+3 322 201 089</b>

**Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu, au titre de la section 1 :**

Ligne 11 : la révision du programme d'émission à moyen long-terme par rapport à la LFI 2008 se traduit par de moindres coupons reçus.

Ligne 13 : voir explication aux lignes de dépenses 57 et 58.

Lignes 14 et 15 : Les moindres recettes de placement par rapport à la LFI s'expliquent par un taux moyen de placement inférieur aux prévisions du consensus de marché (consensus forecast) au moment de l'élaboration du projet de loi de finances (le Consensus forecast de septembre 2007 anticipait des taux courts en 2008 à 4,4 %).

Ligne 19 : Lors de l'examen du projet de loi de finance rectificative pour 2007, un amendement a été voté autorisant l'État à reprendre la dette du service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF (SAAD). Par amendement de coordination, les crédits de la charge de la dette pour 2008 retracés sur le programme 117 ont été augmentés de 400 M€, pour passer de 40,796 Md€ à 41,196 Md€. Par ailleurs, 4 Md€ de crédits supplémentaires ont été ouverts sur le programme 117 par la loi de finances rectificatives pour 2008 du 16 octobre 2008.

**Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu, au titre de la section 2 :**

La section 2 du compte de commerce retrace les recettes reçues au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt, conclus dans le cadre de la politique de macro-couverture. Le montant résulte de l'évolution des taux, ainsi que du portefeuille de swap existants.

Le portefeuille de swaps d'un encours de 28 Md€ fin 2008 a engendré un gain budgétaire de 155,6 M€ en 2008. Le taux d'intérêt des swaps receveurs est en effet supérieur au taux d'intérêt des swaps payeurs. Depuis l'été 2002, aucun nouveau swap visant à réduire la durée de vie moyenne de la dette n'a été conclu, le programme ayant été suspendu en raison des conditions de marché.

## Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État

Comptes de commerce

## DÉPENSES CONSTATÉES

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
<b>Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie</b>	<b>44 019 050 000</b>	<b>47 413 884 568</b>	<b>+3 394 834 568</b>
51 Dette négociable : intérêts des BTF	4 008 880 000	4 396 316 244	+387 436 244
52 Dette négociable : intérêts des BTAN	7 354 260 000	7 084 124 286	-270 135 714
53 Dette négociable : intérêts des OAT, hors OAT indexées	26 294 710 000	26 467 330 752	+172 620 752
54 Dette négociable : intérêts des OAT indexées et BTAN indexés	3 318 270 000	3 303 974 026	-14 295 974
55 Dette négociable : charge d'indexation du capital des OAT et BTAN indexés	2 161 670 000	4 614 896 477	+2 453 226 477
56 Dette négociable : frais et commissions directement liés à la gestion de la dette négociable	24 000 000	12 893 135	-11 106 865
57 Dette négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État	145 000 000	601 849 370	+456 849 370
58 Dette négociable : intérêts payés au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		167 329 562	+167 329 562
59 Dette négociable : intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liés à la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État			
61 Dette non négociable : charge d'intérêts	6 000 000	2 170 369	-3 829 631
62 Dette non négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État		12 306 301	+12 306 301
71 Gestion de la trésorerie : intérêts des comptes de dépôts des correspondants du Trésor et assimilés	706 260 000	749 086 689	+42 826 689
72 Gestion de la trésorerie : intérêts des emprunts et des mises en pension de titres d'État		1 607 357	+1 607 357
<b>Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 752 252 011</b>	<b>1 756 812 369</b>	<b>+4 560 358</b>
91 Gestion active de la dette : intérêts payés au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 717 252 011	1 735 077 696	+17 825 685
92 Gestion active de la dette : intérêts des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	21 734 673	-13 265 327
<b>Total</b>	<b>45 771 302 011</b>	<b>49 170 696 937</b>	<b>+3 399 394 926</b>

### Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu, au titre de la section 1 :

Ligne 51 : le volume des émissions de BTF a été plus important que prévu en LFI 2008 pour répondre aux besoins de financement supplémentaires apparus en 2008.

Lignes 52 à 54 : la moindre charge d'intérêt sur les titres à moyen-long terme (- 111M€) provient de la baisse des taux d'intérêt à moyen-terme par rapport aux prévisions de la LFI, d'effets calendaires et de la non-réalisation de la totalité des rachats prévus.

Ligne 55 : la charge de la dette négociable intègre la charge d'indexation des OAT indexées sur l'inflation française et européenne. Le choc d'inflation non anticipé au printemps 2008 a conduit à augmenter la charge pour indexation de près de 2,5 Md€ par rapport aux prévisions de LFI.

Ligne 56 : il n'y a eu qu'une syndication en 2008 minorant la charge sur cette ligne. Deux syndications étaient prévues en LFI.

Lignes 57 à 59 : le montant inscrit en LFI était un solde agrégé des dépenses et recettes relatives aux opérations sur dette reprise. Par ailleurs, le montant en exécution prend en compte la charge d'intérêt liée à la reprise de dette du service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF (SAAD), autorisée par la loi de finance rectificative de 2008.

Lignes 61 et 62 : les dépenses liées à la charge de la dette non négociable dépendent de la présentation pour remboursement, par le porteur, des titres d'emprunts d'État restés sous forme « papier » lors de l'opération de dématérialisation de la dette de l'État intervenue en 1984, ou de titres amortis à cette date et restés sous forme « papier ». Il s'agit essentiellement de bons du Trésor sur formules dont l'émission s'est poursuivie jusqu'en 1998. D'une durée de 5 ans, ils ouvrent droit à des intérêts capitalisés qui se prescrivent 30 ans après l'échéance. Pour 2008, le montant de la charge d'intérêt sur cette dette non négociable a été de 2,17 M€.

Par ailleurs, la loi de finance initiale pour 2009 a autorisé la reprise de la dette du FFIPSA, dette intégralement remboursée par l'État le 31 décembre 2008. Constituée de lignes de trésorerie bancaires *ad hoc*, négociées entre le FFIPSA et deux syndicats bancaires, la dette bancaire du FFIPSA est non négociable. Les intérêts sur cette dette reprise s'élèvent à 12,3 M€.

Lignes 71 et 72 : la charge d'intérêt sur la gestion de trésorerie a augmenté marginalement par rapport aux prévisions de la LFI.

**Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu au titre de la section 2 :**

Cette section du compte de commerce retrace les dépenses engagées au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt, conclus dans le cadre de la politique de swaps. Le montant résulte de l'évolution des taux ainsi que du portefeuille de swap existant.

**LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS D'ARMEMENT COMPLEXES**

Ce compte de commerce retrace les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu l'octroi et le remboursement des avances prévues en application de l'article 5 de la loi n° 63-1293 du 21 décembre 1963 complété par l'article 90 de la loi n°67-1114 du 21 décembre 1967 relative à la loi de finances pour 1968 pour les contrats conclus pour le lancement et l'industrialisation de certains matériels d'armement complexes.

Le financement de cette procédure a reposé sur une dotation de l'État qui s'est échelonnée de 1964 à 1982. Depuis cette date, les recettes proviennent du remboursement des avances consenties.

Le compte est débité du montant des avances consenties. Il est crédité du produit du remboursement en capital et intérêts par les entreprises bénéficiaires des avances dont il s'agit.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	9 000 000	12 437 398	+3 437 398
Dépenses	14 000 000	5 398 450	-8 601 550
<b>Solde</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>+7 038 948</b>	<b>+12 038 948</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
			0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

**Historique** : A la création de la procédure, les avances « Article 90 » ont servi principalement à financer le lancement des programmes Falcon 20 et 10 de Dassault ainsi que de l'hélicoptère Puma. La procédure a été ensuite orientée vers des projets d'armement, dans des secteurs où les risques d'échecs pouvaient être élevés en raison de l'utilisation de technologies avancées.

De 1966 à 1981, les dotations budgétaires annuelles du compte en provenance du budget général (charges communes) ont été de 47 millions F. Il n'y a pas eu de nouvelle dotation depuis 1982, les soldes disponibles et le maintien des remboursements ayant assuré le fonctionnement de la procédure en autofinancement.

**Acteurs** : Décision conjointe du ministre de la défense et du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, après avis d'une commission présidée par le SGDN. La gestion de la procédure est assurée par Natixis.

**Nature de l'avance** : Il s'agit d'avances destinées à couvrir l'industrialisation des matériels, remboursées ultérieurement à l'État sur les produits des ventes desdits matériels. Cette procédure est fondée sur la notion de partage des risques entre l'État et l'entreprise.

Le remboursement des sommes prêtées est exigible le 30 avril de chaque année en fonction des ventes et cessions de licences réalisées au cours de l'année calendaire précédente. Les intérêts associés à l'avance consentie sont exigibles annuellement.

Au bout de 15 ans après la date du dernier versement par l'État, et dans l'hypothèse où l'aide n'est pas intégralement remboursée, l'entreprise est déliée de ses engagements vis-à-vis de l'État. Les avances accordées sont assorties d'un taux d'intérêt (progressif, avec franchise de 2 ans) et d'une redevance permettant à l'État d'être intéressé au chiffre d'affaires réalisé, sur une période limitée à 15 ans.

**Critères d'éligibilité** : Toute entreprise du secteur ayant un projet de développement industriel lié à des marchés export ciblés. L'avance ne couvre pas les dépenses liées à des fabrications en série, les frais de lancement commerciaux ni les investissements généraux de l'entreprise. L'orientation actuelle de la commission est de favoriser les PME/PMI du secteur.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
10 Recettes	9 000 000	12 437 398	+3 437 398
<b>Total</b>	<b>9 000 000</b>	<b>12 437 398</b>	<b>+3 437 398</b>

Le montant des recettes encaissées par Natixis en 2008 s'élève à 12,25 millions € (remboursements en principal, paiements des intérêts et des redevances).

Au 31 décembre 2008, le montant de l'encours global en principal s'élève à 109,77 millions € et le montant du solde disponible à 42,03 millions €.

Les demandes de constat d'insuccès acceptées en 2008 par la commission concernent douze dossiers.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
30 Dépenses	14 000 000	5 398 450	-8 601 550
<b>Total</b>	<b>14 000 000</b>	<b>5 398 450</b>	<b>-8 601 550</b>

En 2008, des avances ont été consenties pour trois suites d'opération (soit un engagement de 3,81 millions €) et trois opérations nouvelles (5,34 millions €).

Les versements aux entreprises effectués par Natixis en 2008 se montent à 6,19 millions €.

Au 31 décembre 2008, environ 80 entreprises bénéficiaient de la procédure « Article 90 », se partageant près de 170 dossiers. L'encours le plus important était détenu par Snecma pour un montant de 22,28 millions €, représentant près de 20 % de l'encours global. Près de 80 % de l'encours des avances « Article 90 » étaient portés par les groupes Safran (37 %), Thalès (21 %), Étienne Lacroix Tous Artifices (6 %) et, pour un peu moins de 5 % chacun, EADS, Eurocopter et Nexter.

**LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES**

Ce compte de commerce retrace les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu :

- la liquidation de certains établissements publics de l'État et des organismes para-administratifs ou professionnels dissous ;
- les liquidations résultant d'activités exercées par des services de l'État.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes		254 108	+254 108
Dépenses	1 117 700	240 611	-877 089
<b>Solde</b>	<b>-1 117 700</b>	<b>+13 497</b>	<b>+1 131 197</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0		0	0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte ne retrace actuellement que des opérations de liquidation en phase terminale.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Liquidation d'établissements publics		139	+139
12 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels		0	0
13 Liquidation de l'ORTF		0	0
14 Autres liquidations		0	0
15 Gestion et liquidation des opérations des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne		253 969	+253 969
<b>Total</b>		<b>254 108</b>	<b>+254 108</b>

Opérations résiduelles.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Liquidation d'établissements publics	0		0
32 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels	0		0
33 Liquidation de l'ORTF	10 000	222	-9 778
34 Autres liquidations	7 700	66	-7 634
35 Gestion et liquidation des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne	1 100 000	240 323	-859 677
<b>Total</b>	<b>1 117 700</b>	<b>240 611</b>	<b>-877 089</b>

Opérations résiduelles.

**OPÉRATIONS COMMERCIALES DES DOMAINES**

Le compte de commerce du Domaine retrace les recettes et les dépenses auxquelles donnent lieu :

- le fonctionnement du service des ventes mobilières de l'État et des patrimoines privés ;
- la gestion de certains immeubles domaniaux confiés provisoirement aux services locaux de France Domaine ;
- la gestion des cités administratives ;
- les opérations foncières poursuivies pour le compte des collectivités publiques ;
- les cessions de terrains de la zone dite des cinquante pas géométriques, en Martinique et Guadeloupe ;
- les opérations réalisées en application de décisions de justice, à l'exception des opérations effectuées dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants et des remises décidées en cours d'instruction en application de l'article 99-2 du code des procédures pénales.

Ces différentes catégories d'opérations font chacune l'objet d'une subdivision particulière du compte (ligne de recettes et ligne de dépenses ayant un intitulé identique).

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	106 700 000	109 957 621	+3 257 621
Dépenses	134 000 000	103 610 442	-30 389 558
<b>Solde</b>	<b>-27 300 000</b>	<b>+6 347 179</b>	<b>+33 647 179</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
0		0	0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte de commerce « Opérations commerciales des domaines », dit compte de commerce du Domaine, comporte actuellement six catégories d'opérations réparties, sur un plan fonctionnel, en six subdivisions.

Sont retracées, en recettes et en dépenses, des opérations à caractère commercial se rapportant notamment :

- à la cession des objets, matériels et autres biens mobiliers réformés par les services de l'État relevant du budget général et certains établissements publics, opérations pour lesquelles les services de France Domaine jouent un rôle de prestataire de service ;
- à la gestion de certains immeubles domaniaux affectés et des cités administratives d'État ;
- à l'acquisition, dans les 45 départements visés par les arrêtés d'application du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967, par les services de l'État (et les collectivités territoriales qui ont mandaté le service du Domaine), par voie amiable ou d'expropriation, des emprises foncières ou immeubles bâtis nécessaires à la réalisation de leurs missions ;
- à la vente, par le Domaine, d'objets, matériels et autres biens mobiliers confisqués à la suite de décisions de justice.

En outre, une subdivision inactive, la subdivision « Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles » a été définitivement clôturée en 2007 et le solde de trésorerie versé au budget général de l'État pour un montant de 339 190 €.

Comparée aux montants initialement prévus et inscrits dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances initiale pour 2008, l'exécution 2008 fait apparaître une importante variation à la baisse en dépense.

L'écart est ainsi de - 30 389 559 €, soit - 22,68 %.

Au total, alors qu'il était prévu, dans le projet de loi de finances initiale pour 2008, un montant de recettes, toutes subdivisions confondues, nettement inférieur au montant des dépenses (- 27,3 M€), les réalisations se traduisent, sur l'exercice 2008, par un excédent de trésorerie de 6,35 M€.

L'écart en matière de dépenses provient pour l'essentiel de la subdivision « Opérations foncières menées pour le compte des collectivités publiques » : le volume d'activité est beaucoup moins important que celui initialement prévu (37,804 M€ au lieu de 50 M€, soit une baisse de plus de 24 %, pour les recettes ; 39,708 M€ contre 70 M€ pour les dépenses, soit une baisse de près de 44 %). Cette baisse de volume d'activité constatée en 2008 confirme la tendance déjà observée en 2007 (recettes de 35,138 M€ et dépenses de 48,576 M€). Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, puisqu'elle fait suite à la diminution du nombre d'opérations nouvelles confiées aux services du Domaine en raison du transfert aux départements (entamé en 2006 et qui devait s'achever au 1<sup>er</sup> janvier 2008) de la majeure partie du domaine public routier national.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Ventes mobilières	17 000 000	32 405 596	+15 405 596
12 Exercice du droit de préemption			
13 Gestion d'immeubles domaniaux	1 000 000	2 611 232	+1 611 232
14 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles		0	0
15 Gestions domaniales spéciales			
16 Gestion des cités administratives	35 500 000	33 708 280	-1 791 720
17 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	50 000 000	37 803 803	-12 196 197
18 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	1 200 000	1 329 297	+129 297
19 Opérations réalisées en application de décisions de justice	2 000 000	2 099 413	+99 413
<b>Total</b>	<b>106 700 000</b>	<b>109 957 621</b>	<b>+3 257 621</b>

Ligne 11 :

Les recettes constatées au 31 décembre 2008 sont supérieures de 91 % à celles prévues initialement et augmentent de 58,58 % en comparaison de celles réalisées sur l'exercice 2007 (20,436 M€). Cette augmentation exceptionnelle provient pour l'essentiel de la réalisation de ventes exceptionnelles (matériels de transports du ministère de la Défense, dock flottant du Havre) à caractère conjoncturel. Les recettes de cette subdivision devraient donc, dans les prochaines années, revenir au niveau moyen annuel habituellement constaté, soit de 20 à 25 M€.

Ligne 13 :

En raison de l'impact de la politique de dynamisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, il avait été anticipé un plus grand nombre de remises au Domaine pour vente d'immeubles actuellement gérés sur cette subdivision, et donc corrélativement une baisse substantielle des recettes ordinaires (loyers, redevances et indemnités d'occupation, remboursements de charges par les occupants...) de cette subdivision.

Au final, le stock d'immeubles gérés sur cette subdivision s'est maintenu ; les recettes ordinaires (2,17 M€) n'ont donc pas diminué.

Il est précisé que le montant constaté au 31 décembre 2008 inclut une recette exceptionnelle de près de 0,44 M€ correspondant au remboursement, par le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » à cette subdivision du compte spécial n° 907, de frais préalables (publicité, géomètres experts, diagnostics techniques et environnementaux, etc.) à la cession d'immeubles domaniaux, engagés en 2005 et 2006 et avancés sur les disponibilités de cette subdivision (les frais de même nature engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont directement mandatés sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »).

Ligne 16 :

Les réalisations confirment, à peu de chose près, les prévisions, puisqu'elles représentent 95 % de la prévision initiale.

---

**Opérations commerciales des domaines**

---

Comptes de commerce

Ligne 17 :

La différence de - 12,20 M€ entre les recettes constatées au 31 décembre 2008 et le montant initialement prévu provient d'une baisse, encore plus marquée que celle déjà anticipée au moment de l'établissement de la prévision initiale en août 2007, du montant des provisions versées à cette subdivision en raison de la diminution du nombre de nouvelles opérations confiées aux services locaux du Domaine dans les 45 départements visés par les arrêtés d'application du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 ayant instauré le régime dit du « service foncier », diminution qui est la résultante du transfert de la majorité des routes nationales aux conseils généraux.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Ventes mobilières	19 500 000	17 354 687	-2 145 313
32 Exercice du droit de préemption			
33 Gestion d'immeubles domaniaux	1 500 000	3 999 794	+2 499 794
34 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles	0		0
35 Gestions domaniales spéciales			
36 Gestion des cités administratives	35 500 000	34 271 182	-1 228 818
37 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	70 000 000	39 708 247	-30 291 753
38 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	2 000 000		-2 000 000
39 Opérations réalisées en application de décisions de justice	5 500 000	8 276 532	+2 776 532
<b>Total</b>	<b>134 000 000</b>	<b>103 610 442</b>	<b>-30 389 558</b>

Ligne 31 :

Les décaissements constatés au 31 décembre 2008 sont inférieurs d'environ 11 % à ceux prévus initialement.

Comparé à 2007, hors versement au budget général des excédents de trésorerie constatés au 30 septembre 2008, versement qui a eu lieu le 18 décembre 2008 pour un montant de 13,8 M€ mais qui n'est pas une véritable dépense, les dépenses ordinaires imputées à cette subdivision diminuent de près de 15 %.

Cette évolution est à la fois la conséquence de l'absence de prise en charge, en 2008, au contraire de 2007, de dépenses exceptionnelles telles que les frais de gardiennage des vedettes du Frioul (bateaux confisqués dans les eaux territoriales françaises et remis pour cession aux commissariats aux ventes de la Direction nationale d'interventions domaniales [DINID]), mais aussi et surtout la résultante des économies réalisées par les services de la DINID concourant aux ventes mobilières et à la gestion des patrimoines privés, et dont une partie des dépenses courantes de fonctionnement sont prises en charge sur cette subdivision du compte « Opérations commerciales des Domaines ».

Ligne 33 :

La différence importante entre les dépenses réalisées au 31 décembre 2008 et celles prévues initialement provient, pour l'essentiel, du fait qu'en raison de la baisse de recette qui avait été anticipée lors de l'élaboration de la prévision initiale, le montant prévisionnel d'excédent de trésorerie à verser au budget général avait été évalué à seulement 1 M€.

Au final, en raison du maintien en 2008 du niveau des recettes ordinaires (voir explication partie « recettes »), le montant versé le 18 décembre 2008 au budget général s'est établi à 3,3 M€.

Abstraction faite du versement au budget général des excédents de trésorerie de cette subdivision constatés au 30 septembre 2008 (opération de décaissement qui n'est pas une véritable charge pour l'État), et d'une dépense exceptionnelle d'environ 0,142 M€, les dépenses ordinaires de cette subdivision réalisées au 31 décembre 2008 (0,558 M€) sont très voisines du montant prévu initialement (0,5 M€).

Ligne 37 :

Comme précisé dans la partie recettes relatives à cette subdivision, l'écart important constaté entre les dépenses effectives au 31 décembre 2008 (39,708 M€) et celles prévues initialement (70 M€) provient essentiellement du fait de la baisse du nombre d'opérations nouvellement engagées en 2008 suite au transfert de la majeure partie du domaine public routier national aux départements.

Ligne 38 :

L'absence de dépenses en 2008 s'explique par les difficultés rencontrées par le comptable spécialisé du Domaine (CSDom), comptable centralisateur et assignataire unique de toutes les opérations de recettes et de dépenses du compte de commerce « Opérations commerciales des Domaines », dans le suivi auxiliaire, par opération, des opérations de recettes de cette subdivision. Il n'a donc pu procéder sur 2008 à des versements aux agences pour la mise en valeur de la zone des 50 pas géométriques de la part du prix de cession laissée à la charge des acquéreurs.

Ligne 39 :

Comparé à la prévision initiale, le montant de dépenses réalisés au 31 décembre 2008 est supérieur de 50 % ; cette forte différence provient, pour l'essentiel, du versement en 2008, au budget général, d'un montant d'excédent de trésorerie constaté au 30 septembre 2008 (7,9 M€) bien supérieur à celui initialement prévu (3,5 M€) en raison, notamment, du versement au budget général en 2008 du produit de la cession (près de 2 M€) du navire *Apache*<sup>1</sup> et du versement de recettes encaissées en 2005 et 2006 mais qui étaient comptabilisées, en attente d'examen des pièces justificatives, en compte d'imputation provisoire au moment de la détermination au 30 septembre 2007 des excédents de trésorerie à verser au budget général au titre de la gestion 2007.

<sup>1</sup> Ce produit était « bloqué » dans l'attente des suites qui seraient réservées au pourvoi en cassation intenté par le propriétaire du bateau arraisonné dans les eaux territoriales de la Réunion ; en 2008, la Cour de cassation chargée de statuer sur ce pourvoi a confirmé le jugement d'appel et ainsi rendu irrévocable la décision de confiscation prononcée le 15 novembre 2007 par la Cour d'appel de Saint-Denis et le transfert de la propriété de ce navire à l'État français.

## OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT

Ce compte de commerce retrace, pour l'ensemble des départements, les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les activités industrielles et commerciales effectuées par les directions départementales de l'équipement et, pour l'ensemble des régions, les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les activités industrielles et commerciales de diffusion d'informations routières effectuées par les directions régionales de l'équipement.

Il supporte :

- en dépenses : les achats de matières premières, les dépenses de location de matériel d'équipement, de travaux, de fournitures et de services et les frais de fonctionnement liés à l'activité industrielle et commerciale des directions départementales et régionales de l'équipement ; les frais de personnel à rembourser au budget général et aux départements ; la part de main-d'œuvre des agents d'exploitation facturée aux communes, à rembourser au budget général de l'État ; les dépenses diverses ou accidentelles ;

- en recettes : le produit des prestations ainsi réalisées au profit de l'État, des départements, des communes et des autres personnes publiques ou privées ; les versements de l'État et des autres personnes publiques ; les recettes diverses ou accidentelles.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	830 000 000	815 994 118	-14 005 882
Dépenses	830 000 000	860 112 176	+30 112 176
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-44 118 058</b>	<b>-44 118 058</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
180 000 000		180 000 000	144 531 023

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

L'hypothèse d'activité des parcs de l'Équipement pour 2008 était celle d'une stabilisation du périmètre de leurs interventions, en tenant compte de la décentralisation et des possibilités offertes aux présidents des conseils généraux d'avoir recours aux parcs départementaux pour réaliser l'entretien du réseau routier transféré.

En recettes, il est constaté un montant très légèrement inférieur aux prévisions qui avaient été établies sur la base de l'évolution des prix des matières premières constatée (carburant et acier) en juillet 2007. La prévision était plus élevée que celle constatée sur le second semestre 2008.

En dépenses, le principal écart par rapport à la prévision provient de l'augmentation de la dépense correspondant à l'apurement des dettes du compte de commerce dans la perspective du transfert des parcs.

## ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

---

Le découvert maximal, au cours de la gestion, a été constaté début août, pour un montant de 144,53 millions d'euros.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Produit des prestations réalisées	827 000 000	813 755 825	-13 244 175
12 Versements de l'État ou d'autres personnes publiques	1 000 000	24 543	-975 457
13 Recettes diverses ou accidentelles	2 000 000	2 213 750	+213 750
<b>Total</b>	<b>830 000 000</b>	<b>815 994 118</b>	<b>-14 005 882</b>

**Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu :**

Ligne n° 11 : écart par rapport à la prévision : – 1,6 %. La réalisation est quasiment conforme aux prévisions, celles-ci ayant été établies sur la base d'une augmentation du prix des matières premières constatée (carburant et acier) en juillet 2007

Ligne n° 12 : écart par rapport à la prévision : – 97,5 %. Ces recettes proviennent principalement du paiement par les communes des travaux effectués par les agents d'exploitation des subdivisions avant la décentralisation des routes ; leur diminution est un effet de la décentralisation.

La prévision de recette prenait également en compte la possibilité d'un ajustement au bénéfice du compte de commerce des provisions de charge de personnel réalisés en cas de trop versé, ce qui n'a pas été le cas pour la gestion 2008.

Ligne n° 13 : écart par rapport à la prévision : – 1,6 %. La réalisation est quasiment conforme aux prévisions. Toutefois, le niveau des recettes de cette ligne demeure difficile à évaluer, s'agissant de pénalités, de cessions d'immobilisation du compte de commerce et autres recettes accidentelles.

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Équipement	18 000 000	15 200 397	-2 799 603
32 Achats de matières premières	371 000 000	379 382 157	+8 382 157
33 Services extérieurs : locations, entretien et réparations, assurance et autres	215 000 000	250 505 734	+35 505 734
34 Impôts, taxes et dépenses assimilées	5 000 000	3 447 011	-1 552 989
35 Remboursement des charges de personnel relatives aux ouvriers des parcs et ateliers	213 000 000	206 101 598	-6 898 402
36 Remboursement des autres charges de personnel	3 000 000	2 188 798	-811 202
37 Charges exceptionnelles	4 000 000	3 204 615	-795 385
38 Remboursement au budget général de l'État de la part de main d'oeuvre des agents d'exploitation facturée aux communes	1 000 000	81 866	-918 134
<b>Total</b>	<b>830 000 000</b>	<b>860 112 176</b>	<b>+30 112 176</b>

**Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu :**

Ligne n° 31 : écart par rapport à la prévision : - 15,6 %. Le montant des investissements du compte de commerce est limité à 18 M€. Ces investissements consistent en particulier en l'achat de matériels spécifiques (PATA : point à temps automatique ou machine à peinture) dont les délais de livraison sont parfois longs : une commande de l'année  $n$  peut être livrée l'année  $n+1$ , voire l'année  $n+2$ .

Ligne n° 32 : écart par rapport à la prévision : + 2,3 %. Compte tenu des volumes en jeu et des variations constatées sur le coût des matières premières, la réalisation est quasiment conforme à la prévision.

Ligne n° 33 : écart par rapport à la prévision : + 16,5 %. L'augmentation de la dépense, par rapport à la prévision, correspond à l'apurement des dettes du compte de commerce dans la perspective du transfert des parcs.

Ligne n° 34 : écart par rapport à la prévision : - 31,1 %. Le montant de la prévision a été surévalué : l'effet de la modification du champ d'application et le barème de la taxe sur les véhicules des sociétés (TVS) et la suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur (TDVM) introduite en LFI 2006 ayant été sous-évalué.

La dépense est pratiquement identique à celle de l'année dernière.

Ligne n° 35 : écart par rapport à la prévision : - 3,2 %.

Plusieurs facteurs ont concouru à un moindre niveau des dépenses :

- la prévision a été réalisée sur la base d'un effectif constant sans anticiper un schéma de recrutement plus restrictif ;
- le compte de commerce rembourse les charges de personnel OPA au budget général. Le montant prévisionnel servant à couvrir ce remboursement doit être suffisamment élevé pour être en mesure de compenser les dépenses réelles du budget général.

Ligne n° 36 : écart par rapport à la prévision : - 27 %. Le compte de commerce rembourse les autres charges de personnel au budget général. Le montant prévisionnel servant à couvrir ce remboursement doit être suffisamment élevé pour être en mesure de compenser les dépenses réelles du budget général.

Ligne n° 37 : écart par rapport à la prévision : - 19,9 %. La précision du niveau des dépenses de la présente ligne demeure difficile à évaluer, s'agissant de dépenses accidentelles (incident sur le domaine public, matériel accidenté).

Ligne n° 38 : écart par rapport à la prévision : - 91,8 %. Ces dépenses sont fortement corrélées aux recettes de la ligne n° 12, lesquelles proviennent essentiellement du paiement par les communes des travaux effectués par les agents d'exploitation des subdivisions avant la décentralisation des routes ; leur diminution est un effet de la décentralisation. Le compte de commerce rembourse ces recettes au budget général avec un léger décalage en raison des encaissements ayant lieu en période de fin de gestion. Une diminution des recettes conduit à une diminution des dépenses.

**RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

Ce compte de commerce retrace les opérations relatives à la fabrication et à la vente d'objets divers par les ateliers industriels des établissements pénitentiaires, aux travaux de bâtiments effectués pour le compte de l'administration pénitentiaire sur crédits budgétaires, à la fourniture de prestations de service et aux opérations de négoce effectuées à titre accessoire.

Le compte supporte :

En dépenses : le prix des matières premières et des fournitures, le coût du renouvellement du matériel, la rémunération du travail des détenus, les frais généraux et le remboursement au budget général des traitements et indemnités des agents affectés à la régie industrielle ;

En recettes : le produit de la vente des objets fabriqués, le montant des travaux de bâtiment, des prestations de service et des opérations de négoce visées à l'alinéa précédent.

## ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Recettes	22 124 000	23 848 308	+1 724 308
Dépenses	22 024 000	21 865 926	-158 074
<b>Solde</b>	<b>+100 000</b>	<b>+1 982 382</b>	<b>+1 882 382</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## DÉCOUVERT

Découvert autorisé par la LFI	Modifications intervenues en LFR	Total	Découvert maximal constaté
609 800		609 800	0

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION

---

Le compte retrace les opérations relatives à la fabrication et à la vente d'objets divers réalisées par des ateliers de production répartis dans les établissements pénitentiaires. Il est géré par le Service de l'emploi pénitentiaire (SEP), service à compétence nationale créé par arrêté en date du 4 septembre 1998 et placé sous l'autorité du Directeur de l'administration pénitentiaire.

Ce service permet :

- l'emploi des détenus condamnés à de longues peines ;
- l'apprentissage de gestes professionnels par ces mêmes personnes.

Quarante-huit ateliers, répartis sur vingt-sept sites pénitentiaires, emploient ainsi plus de 1 100 personnes détenues (1 143 en moyenne à fin 2008), dans les secteurs de la métallerie, de la menuiserie, de la confection, de la chaussure, des travaux informatiques, du façonnage, de l'imprimerie et de l'agriculture.

L'évolution de la situation du SEP a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes, au titre des années 1995 à 2002. Le rapport sur la gestion des comptes a été publié en 2005.

L'exécution 2008 se caractérise par un décalage sensible par rapport aux prévisions. En effet, les prévisions ont été élaborées en juillet 2007 ; le SEP n'avait pas de certitudes quant au volume de ses marchés et le chiffre d'affaire du secteur privé était difficilement estimable. Comme toute structure industrielle et commerciale, la RIEP est directement dépendante du contexte économique général. Pour l'année 2008, l'évaluation des recettes a donc été prudente.

Les recettes enregistrent une hausse de plus de 1,7 M€, à la suite d'un niveau d'activité plus important que celui projeté, grâce à l'obtention de commandes conséquentes - notamment des services pénitentiaires - et un bon niveau de vente dans le secteur privé. Les ventes de mobilier de bureau et de mobilier de détention à l'administration pénitentiaire et aux autres services de la chancellerie sont en hausse par rapport aux prévisions initiales. Les ventes d'imprimés et de registres au ministère de l'intérieur (SGAP) ainsi que l'activité de restauration des archives audiovisuelles dans le cadre de notre collaboration avec l'INA ont aussi connu une évolution positive. Enfin, les achats de mobilier de détention par les entreprises de construction des nouveaux établissements ont été plus importants que prévu.

L'écart entre les recettes estimées et les recettes réalisées s'établit ainsi à + 1,7 M€. Le niveau des dépenses a été quant à lui contenu (- 0,1 M€ par rapport à la prévision). Au total, l'excédent des recettes sur les dépenses s'établit à 1,982 M€.

## ÉVOLUTION INFRA-ANNUELLE DU DÉCOUVERT

---

Aucun découvert n'a été constaté au cours de l'année 2008.

## RECETTES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
11 Versements des services du ministère de la justice	13 530 000	14 345 479	+815 479
12 Versements d'autres administrations, collectivités, organismes et établissements publics	1 340 000	1 755 716	+415 716
13 Clients divers	7 239 000	7 747 113	+508 113
14 Provisions sur commandes en cours		0	0
15 Recettes diverses ou accidentelles	15 000	0	-15 000
16 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière			
<b>Total</b>	<b>22 124 000</b>	<b>23 848 308</b>	<b>+1 724 308</b>

**Justification de l'écart entre le montant de recettes constaté et le montant de recettes prévu :**Ligne n° 11 :

Dans cette famille de clients, les ventes d'effets d'uniformes et de très grosses commandes en mobilier administratif et pénitentiaire par les établissements et directions interrégionales génèrent un écart très favorable par rapport à la LFI 2008.

En revanche, on observe un léger recul des ventes de l'imprimerie de Melun à destination des tribunaux et autres services du ministère de la Justice.

Ligne n° 12 :

S'agissant du chiffre d'affaires avec les autres ministères, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique essentiellement par la forte hausse du niveau des ventes d'imprimés et de registres au ministère de l'intérieur (SGAP). Pour les clients des collectivités et autres établissements publics, l'écart favorable de cette ligne s'explique par un niveau d'activité de plus en plus important avec l'institut national de l'audiovisuel (INA).

Ligne n° 13 :

Cet écart très favorable s'explique majoritairement par les facturations du secteur « Métal » aux entreprises en charge de la construction des nouveaux établissements pénitentiaires. Elles doivent en effet équiper en mobilier de détention les établissements pénitentiaires avant leur livraison. Certaines d'entre elles le font en s'adressant à la RIEP.

Par ailleurs, de belles performances sont enregistrées dans le secteur de la sous-traitance « Façonnage ».

## DÉPENSES CONSTATÉES

Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
31 Achats	7 738 690	8 493 576	+754 886
32 Entretien et fonctionnement des ateliers	2 876 120	3 478 098	+601 978
33 Renouvellement des matériels et installations d'exploitation	1 600 000	1 685 377	+85 377
34 Rémunération du travail des détenus	7 738 690	7 521 488	-217 202
35 Remboursement au budget général de l'État des émoluments d'agents affectés à la Régie industrielle des établissements pénitentiaires	1 320 500		-1 320 500
36 Dépenses diverses ou accidentelles	50 000	13 661	-36 339
37 Taxes	700 000	673 726	-26 274
38 Emploi de provisions			
39 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière			
<b>Total</b>	<b>22 024 000</b>	<b>21 865 926</b>	<b>-158 074</b>

**Justification de l'écart entre le montant de dépenses constaté et le montant de dépenses prévu :**Ligne n° 31 :

On note une hausse des achats en corrélation avec la hausse du chiffre d'affaires constaté, notamment dans les ateliers liés aux grands chantiers de l'administration pénitentiaire.

Ligne n° 32 :

Le montant de cette ligne est en forte hausse par rapport à la LFI 2008. Cet écart s'explique principalement par des rattrapages de factures d'électricité. Par ailleurs, des frais d'installation de nouveaux ateliers, de locations de matériel agricole et autres sous-traitances externes contribuent à ce résultat.

Ligne n° 33 :

Cette ligne est en léger dépassement eu égard à la prévision. En effet, de très gros investissements ont été réalisés ; on peut citer entre autres : les cabines de peinture de Melun et Saint-Maur, le matériel agricole pour Casabianda, la thermocouseuse pour l'imprimerie de Melun. L'agrandissement de la zone de production de Poissy INA explique également ce résultat.

Ligne n° 34 :

La prévision initiale de la LFI était trop élevée. En 2008, la baisse des effectifs de détenus travaillant avec la RIEP a logiquement fait diminuer la masse salariale. Il convient de noter également que, comme en 2007, le dernier trimestre des payes 2008 a été provisionné en charges à payer.

Ligne n° 35 :

En 2008, la somme budgétée de 1,32 M€ n'a pas été appelée au titre du remboursement forfaitaire au budget général de l'État des émoluments des agents de la RIEP.